



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Licence « Restaurant de France »

Question écrite n° 23244

Texte de la question

M. Michel Larive interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur l'appel lancé récemment par des restaurateurs français. Le 17 septembre 2019 le label des « Tables et Auberges de France » a diffusé un communiqué de presse demandant la reconnaissance officielle du métier de cuisinier et la création d'une licence « Restaurant de France ». Les professionnels déplorent, comme nombre de citoyens, la multiplication des *fast-food*, l'amateurisme de certaines adresses de restauration, et le mirage, entretenu par des émissions télévisuelles de divertissement, selon lequel n'importe qui pouvait s'improviser cuisinier sans formation particulière. L'art culinaire fait incontestablement partie du patrimoine français, et il semble nécessaire de le préserver et de le maintenir vivant. De nombreux restaurateurs de métiers s'inquiètent de la situation actuelle qui tend à placer McDonald sur un pied d'égalité avec certaines des plus grandes tables de France. Pour appuyer leur demande, les auteurs du communiqué de presse rappellent l'exemple des boulangers qui, par la loi n° 98-405 du 25 mai 1998 déterminant les conditions juridiques de l'exercice de la profession d'artisan boulanger, ont obtenu la reconnaissance de leur métier, et l'interdiction de l'appellation « boulanger » et de l'enseigne « boulangerie » aux personnes qui ne respectent pas certaines conditions. Il lui demande ce qu'il pense de cette proposition de créer une licence « Restaurant de France », qui distinguerait les restaurants tenus ou embauchant des cuisiniers formés, des multiples restaurants et *fast-food* gérés par des autodidactes dont personne ne peut attester sérieusement du niveau de leurs compétences.

Données clés

Auteur : [M. Michel Larive](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23244

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2019](#), page 8405

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)